

## SEANCE DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf janvier et à 20h, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1<sup>er</sup> adjoint, Emmanuelle DANIERE 2<sup>ème</sup> adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3<sup>ème</sup> adjointe, VITURAT Raymond, Rosalie SIMON Martine DESBOIS, Albin COELHO Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Delphine TRONCY.

Absente excusée : Anne-Sophie LARDET,

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil municipal en les remerciant de leur présence à la cérémonie des vœux ce samedi 7 janvier. Il y avait moins de monde qu'espéré. Pourtant, l'information figurait sur le bulletin récemment distribué.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus des 4 et 9 janvier 2023.

## ORDRE DU JOUR

### COMMISSIONS MUNICIPALES

#### • BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

- Comme prévu, les horaires d'extinction de l'éclairage public ont changé. Les panneaux à l'entrée du village vont être modifiés.
- Salle Albert Ginot : les trappes de désenfumages ont été activées à deux reprises, faisant courir le risque en cas de pluie d'abimer le parquet. La présidente du basket a été alertée sur ces faits et cela ne devrait plus se reproduire.
- Les agents ont distribué le bulletin municipal comme prévu.
- La boîte à livres a été réceptionnée. Les agents doivent l'installer.
- ICA environnement est venu présenter les résultats des investigations menées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. Il en ressort que l'apport d'eaux parasites provient majoritairement de la rue de la Croix Bayon, puis de la rue du 8 mai (depuis la rue des Forests), de la rue du 19 mars et enfin de la rue de la Croix Verchère. Il faut voir s'il est possible d'envisager des travaux subventionnables en commençant par la rue de la Croix Verchère dont la réfection de voirie avait été envisagée à court terme.

- Projet Mairie : le cabinet d'architecte AABT ayant été retenu, les courriers aux 2 autres candidats non retenus ont été envoyés aujourd'hui. La prochaine étape est la réunion dite « zéro » se tiendra le mercredi 25 janvier à 14h30.

- Le SIEL a prêté jusqu'à juillet 2023 un détecteur à la commune dans le cadre de la convention objets connectés signée par la commune. Cela permettra de contrôler la qualité de l'air, la température et le taux d'humidité. On pourra grâce à l'antenne connectée paramétrer l'éclairage public sans faire appel à l'entreprise en charge de la maintenance et ce gratuitement. En payant une cotisation, on pourra aussi maîtriser les systèmes de chauffage à distance.

- Robert CLEVENOT indique que le clocher ne sonne plus les heures. L'entreprise BODET devrait intervenir cette semaine.

- Raymond VITURAT a recueilli chaque semaine, en novembre et décembre, les données du radar pédagogique et les communiquera par mail aux membres du conseil.

#### • **VIE SOCIALE** : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- Repas de Noël : 156 enfants étaient inscrits. Tout s'est bien passé. Emmanuelle DANIERE remercie les parents des deux écoles qui sont venus aider tout comme Rosalie SIMON et Catherine DESSEIGNE, mais aussi Albin COELHO qui a assuré le rôle du Père Noël.

- Restaurant scolaire : à la suite de la réunion de la commission, l'école la Source a envoyé un courrier en mairie reprenant les différents points évoqués. L'école aurait besoin d'une réponse avant le 27 janvier pour savoir si l'accès à la cantine sera possible pour tous dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle classe. Emmanuelle DANIERE propose de fixer la prochaine réunion le 18 janvier à 18h30. Une réponse des pompiers fait état d'une capacité pour le restaurant scolaire de 1 personne par mètre carré, soit 58 personnes, encadrement compris.

#### • **URBANISME** : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- Les personnes publiques associées ont été reçues lors d'une réunion de présentation des modifications souhaitées dans le PLU.  
2 points posent problèmes : le changement de destination du domaine MATHELIN et le règlement des clôtures et panneaux occultants.

- Sophie GOUTTENOIRE présente le plan façades proposé par Charlieu Belmont Communauté dans le cadre du projet « Petites Villes de demain ». Ce plan permettra aux propriétaires dont le bien est situé dans le périmètre défini de bénéficier de subvention pour la réfection de leur façade. Le conseil municipal n'émet pas de remarque sur le périmètre défini par Charlieu Belmont Communauté à Vougy.

• **COMMUNICATION** : Adjointe responsable : **Sophie GOUTTENOIRE**

- Le bulletin municipal a été distribué et la réception des annonceurs aura lieu le 25 janvier à 19h. Les membres du conseil municipal sont cordialement invités.

- Des représentantes de l'office de tourisme ont été reçues en mairie. Sophie GOUTTENOIRE demande à Martine DESBOIS s'il est possible de leur envoyer des photos de la commune. Elle propose également de positionner la commune pour la programmation de visites botaniques.

- Sophie GOUTTENOIRE informe que le bâtiment de l'Artisan Gourmand a été racheté par le restaurant de Charlieu « Le Kalinka ». L'ouverture est prévue courant de l'été après quelques travaux.

- Le magasin VIVAL aurait déposé le bilan et un jugement du Tribunal de Commerce devrait intervenir ce mercredi.

- Monsieur le Sous-Préfet viendra visiter la commune le 1<sup>er</sup> mars prochain à 14h30.

- Lors de la réunion de la commission économie de Charlieu Belmont Communauté, il a été dit annoncé la fermeture de la boulangerie de Briennon et aussi le départ des gérants de l'épicerie de Nandax.

Un devis a été demandé à la chambre de commerces et d'industrie pour l'organisation de portes ouvertes des entreprises. Il s'élève à 7000 €.

## **DELIBERATIONS**

### **APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE CREATION DE SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE VOUGY ET CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS**

Sous-Préfecture de Roanne  
N° 2/2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant à la convention de création du service commun de l'ADS entre Vougy et Charlieu Belmont Communauté, lequel modifie l'article 9 - Dispositions financières, en n'appliquant plus qu'un seul tarif pour les déclarations préalables et en instaurant un tarif de 200 € par dossier d'autorisation de travaux.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'avenant N° 2 à la convention de création du service commun de l'ADS entre Vougy et Charlieu Belmont Communauté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **ENQUETE PUBLIQUE ISONAT - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 3/2023

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une enquête publique est en cours à la mairie de Mably à la suite de la demande de l'entreprise ISONAT située dans la zone de Bonvers, qui souhaite augmenter sa capacité de stockage à la suite de l'acquisition d'un nouveau défibreux et d'un nouveau séchoir.

Cela entrainera l'augmentation de la production d'effluents gazeux et aqueux. Mais le nouveau matériel permettra la réalisation d'économie d'énergie tout en augmentant la capacité de production.

Le dossier enquête permet d'avoir accès à une étude des dangers.

Un débat s'instaure au sujet d'éventuelles nuisances (bruit, augmentation de la circulation des poids-lourds...)

Après délibération, le conseil municipal n'apporte pas de remarque particulière au projet de l'entreprise ISONAT.

## **PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE ET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2023**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 4/2023

Monsieur le Maire rappelle que le projet de mise en accessibilité et de réhabilitation de la maie devrait débuter à l'automne 2023.

Ce projet qui comprend une démolition d'une partie existante, la réhabilitation de la partie restante et la construction d'une extension est évaluée à 936 738.02 € H.T.

Ce montant ne comprend ni les honoraires d'architectes d'un montant de 98 850 € H.T., ni les honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour laquelle la commune est accompagnée par le cabinet OXYRIA, d'un montant de 38 200 € H.T.

Le coût total du projet est donc estimé à 1 073 788.02 € H.T. soit 1 288 545.62 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux et sollicite Monsieur le Préfet de la Loire dans le cadre de l'opération DSIL 2023 « La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics pour la réalisation de ces travaux estimés au minimum à 1 073 788.02 € H.T. soit 1 288 545.62 € TTC.

## **CREATION DE LOCAUX COMMERCIAUX RUE DE ROANNE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023 A M. LE PREFET DE LA LOIRE**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 5/2023

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet FIGURAL concernant la création de locaux commerciaux route de Roanne, à la place de la maison Badolle qui vient d'être démolie.

Ce projet de construction, comprenant deux locaux et un parking aménagé, est estimé à 1 084 046 € H.T soit 1 300 855.20 € TTC, ingénierie et diverses prestations comprises.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux et sollicite Monsieur le Préfet de la Loire dans le cadre de la DETR 2023 « Opérations de développement économique » pour la réalisation de ces travaux estimés à 1 084 046 € H.T soit 1 300 855.20 € TTC

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Yannick DELANGLE demande où en est le projet du pôle commercial. Monsieur le Maire explique que le cabinet AMO Services réunit actuellement les dernières données nécessaires au calcul des coûts, ce qui permettra de présenter une évaluation du loyer à M. MUNINI. On attend notamment la réponse de la Région à notre demande de subvention.

- Catherine DESSEIGNE a constaté l'état déplorable des abords des containers de tri. Ces actes d'incivisme sont insupportables et pourtant généralisés dans toutes les communes. Que faire ?

- Catherine DESSEIGNE signale également des trous sur le chemin des Demoiselles. Les agents n'ont pas pu les reboucher car actuellement la centrale d'enrobé ne fonctionne pas.

- Alain COUTAUDIER signale qu'un accident impliquant 3 véhicules et causé par un sanglier a eu lieu dans la plaine d'Aiguilly samedi.

- Martine DESBOIS demande ce que va devenir le bâtiment abritant le Bouquet Garni. Le propriétaire souhaite y aménager des logements.

- Elle s'interroge également sur le dossier de la voie verte, ayant lu que la portion Charlieu- St Denis de Cabanne allait prochainement commencer. Monsieur le Maire indique que la portion Pouilly Vougy est en bonne voie. Elle s'arrêtera aux Trois Moineaux. La traversée de la RD 482 posant des problèmes, elle fera l'objet d'une seconde tranche qui sera définie par les choix qui seront faits par Roanne Agglo (passage par Perreux et le Coteau ou par Roanne).

- Rosalie SIMON demande quelle est la nature des travaux qui se font actuellement aux Trois Croix. M. PUZENAT refait la bonde de sa mare.

-  
La séance est close à 21h10.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE :  
Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire